

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité Syndical du 30 novembre 2020

Date de la convocation
25/11/2020

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	20
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	0
Vote	
- POUR	20
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

07/12/2020

Et publication le

07/12/2020

Date d'affichage

07/12/2020

L'an deux mille vingt et le trente novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de Nogaro sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DUCLAVE Jean, TUMÉLÉRO Hélène (suppléante de DUPRONT Didier), ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Excusé : M. BOISON Maurice

Procuration :

A été nommé **secrétaire de séance** :

M. Jean DUCLAVE

Délibération N°8 – 30/11/2020 – 8.8

Nature de l'acte : 8.8

Plan de financement de la formation à la connaissance et à la valorisation des sites Natura 2000 du Pays d'Armagnac à l'élaboration du Projet de Territoire du PETR du Pays d'Armagnac

La délibération n°3 du 18 décembre 2019 a approuvé le projet de « formation à la connaissance et à la valorisation des sites Natura 2000 du Pays d'Armagnac ».

L'opération consiste à protéger les sites Natura 2000 en proposant une offre de formation aux acteurs économiques locaux (agriculteurs en vente directe, hébergeurs, ...) dont l'objectif est de mieux connaître ce patrimoine naturel et de valoriser cette richesse dans leur modèle économique. La durée du projet est de 3 ans sur la période 2021/2023.

Le plan de financement approuvé lors du Comité Syndical du 18 décembre 2019 portait sur la première année uniquement. Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, la DREAL Occitanie a décidé d'accompagner financièrement l'opération sur toute la durée du projet, soit 3 ans. Il convient donc de réajuster le plan de financement.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 31 500 € HT correspondant à 31 500 € TTC (TVA non applicable) sur la période 2021-2023

Les dépenses prévisionnelles s'établissent comme suit :

Dépenses TTC	2021	2022	2023	TOTAL
Préparation de la formation	7 500 €	7 500 €	7 500 €	22 500 €
Mise en oeuvre	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €
Edition documents pédagogiques	500 €	500 €	500 €	1 500 €
TOTAL	10 500 €	10 500 €	10 500 €	31 500 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Confinanceur	Montant en € TTC	%
Etat (DREAL)	25 200 €	80%
Autofinancement du PETR	6 300 €	20 %
TOTAL	31 500 €	100 %

Où l'exposé du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré par 20 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- **APPROUVE l'opération relative à la formation à la connaissance et à la mise en valeur de la biodiversité des sites Natura 2000 du Pays d'Armagnac, sous réserve de l'obtention des cofinancements sollicités par le PETR ;**
- **APPROUVE le coût total de l'opération et son plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur Le Président à solliciter toute subvention concourant au financement de l'opération ;**
- **AUTORISE Monsieur Le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois
et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**

